

La Principauté de Monaco compte sur son territoire 837 étudiants de formations supérieures au 31 décembre 2014. Ce chiffre est en augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente.

L'International University of Monaco (IUM) regroupe près des deux tiers des effectifs étudiants.

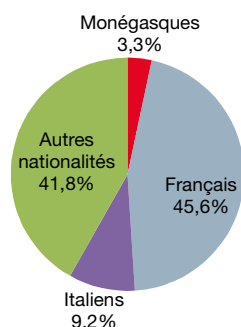
## Caractéristiques des étudiants de formations supérieures en Principauté de Monaco

### 1 Effectif étudiants par établissement et répartition par genre

	Effectif	Hommes	Femmes
Lycée Albert I <sup>er</sup>	76	47,4%	52,6%
Lycée Technique et Hôtelier de Monaco	58	55,2%	44,8%
École Supérieure d'Arts Plastiques	63	22,2%	77,8%
Institut de Formation en Soins Infirmiers	101	17,8%	82,2%
International University of Monaco	539	44,2%	55,8%
<b>Total</b>	<b>837</b>	<b>40,4%</b>	<b>59,6%</b>

### 2 Répartition par nationalité

	Poids
Français	45,6%
Italiens	9,2%
Russes	5,9%
Monégasques	3,3%
Allemands	3,1%
Américains	1,9%
Suédois	1,8%
Portugais	1,8%
Canadiens	1,8%
Autres nationalités	25,6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>



Plus de la moitié des étudiants de formations supérieures réside en France. Cette part est plus élevée que l'année précédente (47,5 % au 31 décembre 2013), principalement sous l'effet de l'augmentation du nombre de résidents hors communes limitrophes, tandis que près de 28 % déclarent résider à l'étranger hors France.

Parmi la population qui étudie en Principauté de Monaco, 18 % y résident également. C'est au Lycée Albert I<sup>er</sup> que l'on trouve la plus grande part de résidents : ils représentent 43 % des effectifs.

À l'ESAP en revanche, 86 % des étudiants inscrits résident au-delà des communes limitrophes.

Les étudiants de Monaco sont âgés en moyenne de 23,2 ans. L'âge médian s'établit à 21 ans.

L'âge moyen varie fortement selon l'établissement d'enseignement. Les plus jeunes sont des étudiants des lycées Technique et Hôtelier de Monaco et Albert I<sup>er</sup>, les plus âgés sont à l'IFSI. Ces écarts s'expliquent par l'inscription en formation continue : l'IFSI compte une part importante d'adultes en reprise d'études.

Le nombre d'étudiants de formations supérieures à Monaco progresse de 84 individus par rapport à l'année précédente.

L'effectif de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) est en hausse de 11 % et l'International University of Monaco (IUM) connaît la progression est la plus importante (+16,2 %).

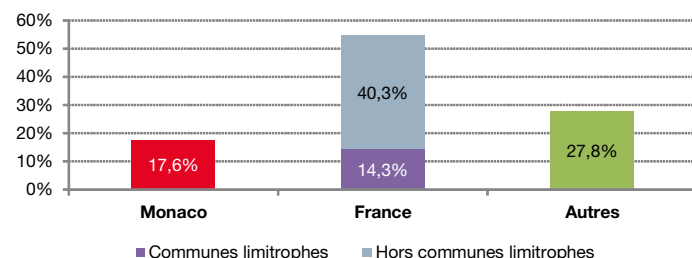
Près de 60 % des étudiants de formations supérieures sont des étudiantes. Les établissements les plus féminisés restent l'IFSI et l'École Supérieure d'Arts Plastiques (ESAP).

Au total, près de 70 nationalités différentes sont représentées au sein de la population étudiante de Monaco. Les Français restent les plus nombreux : près d'un étudiant sur deux est de nationalité française.

Les Monégasques représentent quant à eux 3 % des effectifs.

### 3 Effectif étudiants et répartition par origine géographique

	Effectif
Monaco	147
France, dont :	457
Communes limitrophes	120
Hors communes limitrophes	337
Hors France et Monaco	233
<b>Total</b>	<b>837</b>



### 4 Âge moyen des étudiants par établissement

	Âge moyen
Lycée Albert I <sup>er</sup>	19,8
Lycée Technique et Hôtelier de Monaco	19,4
École Supérieure d'Arts Plastiques	22,1
Institut de Formation en Soins Infirmiers	26,8
International University of Monaco	23,5
<b>Total</b>	<b>23,2</b>

# Régime d'inscription et type de diplôme préparé à Monaco

## 5 Effectif étudiants par régime d'inscription

	Effectif	Poids
Formation initiale	767	91,6%
Formation continue	65	7,8%
Auditeurs libres	5	0,6%
<b>Total</b>	<b>837</b>	<b>100%</b>

## 6 Effectif étudiants par type de diplôme préparé

	Effectif
Bachelor	313
Master of Science	137
Brevet de Technicien Supérieur (BTS)	109
Diplôme d'État infirmier	101
Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP)	45
Mise à niveau, auditeurs libres et stages de fin d'études	44
Master of Business Administration (MBA)	41
Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP)	18
Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG)	15
Doctorat / PhD	14
<b>Total</b>	<b>837</b>

## Bourses d'études de l'enseignement supérieur

L'État monégasque accorde une contribution aux frais liés à la poursuite d'études supérieures dont la liste des bénéficiaires est fixée par Arrêté ministériel.

Au titre de l'année universitaire 2014-2015, plus de 700 étudiants ont bénéficié d'une bourse d'études accordée à 87 % par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS).

Plus de 80 % des boursiers poursuivent des études supérieures en dehors du territoire de la Principauté. Concernant les bourses accordées aux bénéficiaires étudiant sur le territoire, 69 % émanent d'autres organismes publics ou privés que la DENJS. Ces tendances sont stables par rapport à l'année universitaire 2013-2014.

Les trois filières d'études les plus représentées parmi les bourses accordées par la DENJS sont les Sciences (23 %), le Droit (12 %) et le Commerce (11 %).

Une majorité des boursiers DENJS est de nationalité monégasque.

Plus de 9 étudiants sur 10 de la Principauté sont inscrits en formation initiale.

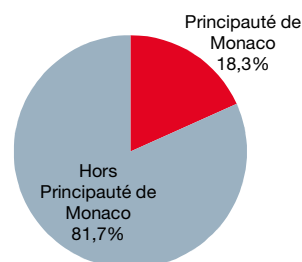
C'est à l'IFSI que l'on retrouve le plus d'adultes en reprise d'études : les inscriptions en formation continue représentent 36 % des effectifs de l'Institut.

L'IUM compte les 29 inscrits en formation continue restant ainsi que les 5 auditeurs libres.

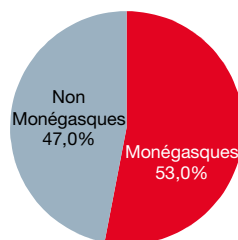
Le diplôme le plus préparé dans les établissements de Monaco reste le Bachelor, délivré par l'IUM : il rassemble 37 % de la population totale et 58 % des effectifs de l'établissement. Vient ensuite le Master of Science avec 16 % des effectifs globaux préparant ce diplôme.

13 % des étudiants sont inscrits en BTS, dont près de la moitié en « Hôtellerie Restauration ». Les filières « Assistant de Manager » et « Comptabilité et Gestion des Organisations » du Lycée Albert 1<sup>er</sup> regroupent l'autre moitié, à parts quasiment égales.

## 7 Répartition des bourses accordées par lieu d'études



## 8 Nationalité des boursiers DENJS



**Sources** : Les données présentées sont fournies par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS) ainsi que par les établissements proposant des formations supérieures.

Les statistiques de résidence proviennent de l'adresse renseignée à l'inscription.

**Définition** : En application de l'Arrêté ministériel n° 2010-218 du 28/04/2010 approuvant le règlement d'attribution des bourses d'études, sont bénéficiaires les étudiants :

- de nationalité monégasque ;
- de nationalité étrangère conjoints de Monégasque non légalement séparés ;
- de nationalité étrangère – résidant en Principauté ou dans les communes limitrophes – soit nés d'un ascendant Monégasque, soit issus d'un foyer dont l'un des parents est Monégasque ou dépendant d'un ressortissant monégasque ;
- de nationalité étrangère à la charge ou orphelins d'un agent de l'État ou de la Commune, d'un établissement public ou d'un Service français installé par traité en Principauté depuis au moins cinq ans, en activité ou à la retraite, demeurant à Monaco ou dans le département limitrophe.

